

DU 26 JANVIER 1978

LE DÉCRET N° 78/046 /MMERS/DGMH
portant titularisation au titre de l'année
1977 des Ingénieurs des cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des services
techniques (Mines)

V I S A S :

LE 2ème VICE PRÉSIDENT, PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3 Février 1962 fixant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant statut commun des
cadres de la catégorie A des services techniques ;

Vu le Décret 62-130/MT du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

Vu le Décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3 Février 1962
fixant statut général des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 63-81 du 26 Mars 1963, fixant les conditions
selon lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le Décret n° 65-170 FB-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant le Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

Vu l'Acte 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative et
Paritaire réunie en date du 18 Août 1977 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1. - Les intéressés ci-dessous désignés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Mines) en service à la Direction Générale des Mines et des Hydrocarbures sont titularisés et nommés au 1^o échelon de leur grade, indice 830 ACC néant

MM.- MIAFOUNA Casimir : pC du 16/8/77
 - KOUMBA Pierre : PC du 23/8/77
 - MASSAMBA Prosper : PC du 6/8/77
 - DZOUNDOU Victor : PC du 29/10/77

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 20 JANVIER 1978

Par le 2^{ème} Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Mines et de l'Energie, chargé de la Recherche Scientifique

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

R. A D A D A.-

Alphonse MOUISSOU-FOUATI.-

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 2
 - DGT 8
 - MINI-FINANCES 1
 - CF 1
 - MMERS 2
 - DGMH 2
 - SGM/BC 2
 - DF (solde pension) .. 2
 - DOSSIER 2
 - INTERESSES 8